

24N04

Lac Voltz

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

**Substance extraite:**  
 A- Argent, C- Cuivre, O- Orpèbre, U- Autre  
 B- Sable de silice, I- Indesirable, P- Pierre concassée, X- Calcaire  
 G- Gravier, T- Terre grasse, R- Résidu minier inertes  
 E- Pierre d'empierrement, M- Moraine, S- Sable  
 Q- Minéraux de silice, N- Terre noire, T- Toute

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure:**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (non permis)  
 Terrain où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
 Entente Piogagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleah, Nutshekuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 30°56' avec une variation annuelle décroissante de 11,07"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24N03	24N04	24N05
24N01	24N04	24N05
24N03	24N04	24N05

